



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de Madame Elmire
MOUEZA

Vaux le Pénil, le 22 mars 2019.

Par courrier, réceptionné le 22 février 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) dans le cadre d'une construction en zone agricole pour le permis de construire n°077 454 19 00001 déposé par la société SAS SOUFFLET AGRICULTURE pour l'aménagement d'une plate-forme de stockage de céréales sur le territoire de la commune de Sognolles-en-Montois.

La commission s'est réunie le jeudi 21 février 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

Le projet est reconnu comme lié et nécessaire à l'activité agricole.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne



IGOR KISSELEFF